

MARTINA ALÌ¹
Université catholique du Sacré-Cœur de Milan
martina.ali@unicatt.it
ORCID : 0009-0001-0948-916X

Communiquer la durabilité des produits commerciaux dans l'industrie du cuir : études de cas de manipulation terminologique

Communicating Sustainability of Commercial Products in the Leather Industry: Case Studies of Terminological Manipulation

Abstract

Certification can be considered as a means of communicating sustainability. Its value lies in the use of correct, precise, and rigorous terminology, enabling goods to be reliably labelled, thus providing the user/consumer with a risk-free purchasing experience. In the leather industry, accurate and transparent labelling is even more important due to the prevalence of misleading terms associated with leather products. To better convey the characteristics of these products to consumers, including those related to sustainability, terminological transparency must mark product communication throughout the production chain. Within this framework, our contribution aims to analyse the terms that relate to sustainability, focusing on the conceptual manipulation that affect some of them. The final terminology product will then promote knowledge about sustainability in the leather industry and safeguard consumers against misleading product claims.

Keywords: sustainability, leather industry, commercial terminology, production terminology, conceptual manipulation, terminological variation

Mots-clés : durabilité, industrie du cuir, terminologie de la commercialisation, terminologie de la production, manipulation conceptuelle, variation terminologique

Introduction

10

En 2021, le Ministère italien de l'Université et de la Recherche a promu le *Programma Operativo Nazionale* (PON), un plan d'actions d'une durée de six ans (2014–2020) financé par les Fonds Structurels et d'Investissement Européens (FSIE). La présente étude se situe dans l'*Azione IV.S – Dottorati su tematiche green* du Programme, qui prévoit la mobilisation de nouvelles ressources pour des projets doctoraux traitant de la durabilité sous ses différentes formes. Dans ce contexte, notre projet de recherche, mené en collaboration avec l'organisation professionnelle italienne UNIC (Unione Nazionale Industria Conciaria)¹, vise à développer, entre autres, un produit terminologique IT-FR-EN (sous la forme d'un glossaire) qui puisse être mis au service des tanneries membres de l'UNIC et de leurs clients finaux, afin de disséminer la terminologie de la durabilité du cuir parmi le grand public. Le glossaire comprendra des termes relevant de la durabilité, pour deux raisons : a) tout d'abord, le recensement terminologique permet de diffuser les connaissances auprès des non-experts et, par conséquent, de promouvoir, chez eux, l'image de l'industrie du cuir en tant qu'industrie engagée pour l'environnement ; b) c'est précisément dans le domaine de la durabilité que les termes spécialisés subissent très souvent des manipulations conceptuelles qui risquent de compromettre la communication efficace et transparente avec le consommateur.

Le phénomène de manipulation conceptuelle de termes a fait l'objet de recherches menées au sein de l'Osservatorio di Terminologie e Politiche Linguistiche (dorénavant OTPL) de l'Université catholique du Sacré-Cœur de Milan², qui se sont penchées sur le cas d'*ecopelle* (Zanola 2011 ; 2017 ; 2018). Ce terme, dans le domaine de la production du cuir, désigne un type de cuir d'origine animale produit par des techniques ayant un impact réduit sur l'environnement, conformément aux exigences établies par la norme UNI 11427³ – *Criteri per la definizione delle caratteristiche di prestazione di cuoio a ridotto impatto ambientale*⁴. L'emploi d'*ecopelle* dans des contextes non spécialisés révèle toutefois la manipulation conceptuelle du terme, qui finit par désigner des produits synthétiques censés être des alternatives écologiques au cuir véritable. Nous parlons volontairement de « manipulation conceptuelle », et non de simple « variation », puisque le concept désigné par le terme *pelle*, tant lorsque ce dernier apparaît seul que lorsqu'il est combiné à d'autres termes ou lorsqu'il est suffixé ou préfixé, est légitimé par une mesure législative, le Decreto Legislativo n° 68 du 9 juin 2020 *Nuove disposizioni in materia di utilizzo dei termini «cuoio», «pelle» e «pelliccia» e di quelli da essi derivati o loro sinonimi e la relativa disciplina sanzionatoria*⁵, qui dispose que seul un produit d'origine animale conservant sa structure fibreuse intacte après le tannage peut bénéficier de la dénomination *pelle* ou de dénominations apparentées (*cuoio*, *pellame*, *pelliccia*). Lorsque nous parlons de manipulation conceptuelle, nous nous référons donc à une déviation conceptuelle d'un terme donné, lequel finit par désigner un concept différent de celui qu'il désigne légitimement dans le domaine d'origine. Nous appellerons ici « faux termes » les termes qui sont

1 UNIC – Unione Nazionale Industria Conciaria. Disponible au lien suivant : <http://unic.it> (consulté le 28/04/2023).

2 OTPL, Sostenibilità ambientale e alimentare. Disponible au lien suivant : <https://centridiricerca.unicatt.it/otpl-progetti-sostenibilita-ambientale-e-alimentare> (consulté le 28/08/2023).

3 Norma UNI 11427 – *Criteri per la definizione delle caratteristiche di prestazione di cuoio a ridotto impatto ambientale* ([2011] 2022). Ente Italiano di Normazione (UNI).

4 Critères pour la définition des caractéristiques de performance des cuirs à impact environnemental réduit (notre traduction).

5 Nouvelles dispositions relatives à l'utilisation des termes « cuir », « peau » et « fourrure » et de ceux qui en sont dérivés ou de leurs synonymes, ainsi que les règlements de sanction y afférents (notre traduction).

affectés par ce phénomène. Notre recherche s'inscrit dans la continuité de ces études terminologiques et vise à effectuer un recensement de la terminologie relevant de la durabilité du cuir, en se consacrant aussi au repérage d'autres cas possibles de manipulation conceptuelle.

Dans un premier temps, nous examinerons plus en détail les principaux outils de normalisation industrielle et de standardisation terminologique du domaine du cuir, en nous penchant sur la notion de *légitimité terminologique* – condition préalable à toute manipulation conceptuelle ; ensuite, nous illustrerons le cadre méthodologique de notre recherche ; enfin, nous terminerons par la description des faux termes détectés lors de l'extraction terminologique.

1. La normalisation industrielle et terminologique dans l'industrie du cuir

Afin de détecter d'éventuelles manipulations conceptuelles des termes, il faut tout d'abord connaître les points de repères officiels – s'il y en a – qui légitiment la terminologie du domaine considéré. Dans le domaine de l'industrie du cuir, il existe des normes techniques qui certifient la qualité et la durabilité des produits du cuir et des méthodes de production, telles que :

- Norme UNI 10885:2012 – *Pelle conciata al vegetale – Definizione, caratteristiche e requisiti*⁶ : cette norme établit les caractéristiques techniques du cuir tanné au végétal – le tannage végétal est une méthode de traitement des peaux brutes se servant des substances organiques, les tannins végétaux.
- Norme UNI EN 16484:2015 – *Cuoio – Requisiti per la determinazione dell'origine della produzione del cuoio*⁷ : la norme définit les exigences relatives à la certification de l'origine de la production du cuir sur la base du principe de la dernière transformation substantielle.
- Norme UNI 11427:2022 – *Cuoio – Criteri per la definizione delle caratteristiche di prestazione di cuoi a ridotto impatto ambientale* (voir Introduction).

Ces normes techniques sont à l'origine des procédures de normalisation industrielle, dont l'objectif premier est de conformer des produits (le cuir, le cuir enduit, le cuir italien, le cuir écologique) ou des méthodes de transformation (tannage végétal, tannage au chrome, tannage écologique) à une norme unique, par la définition d'exigences spécifiques. Mais, comme Humbley (1996 ; 2012) l'a déjà observé, l'intervention de la standardisation industrielle assume la fonction parallèle de « légitimation terminologique », car « en normant les objets on normalise, et on légitime en même temps, les termes qui les désignent » (Humbley 1996 : 122). Pour Humbley, ce type de légitimation concerne spécifiquement la terminologie de l'industrie et des technologies, où la standardisation des dénominations est subordonnée à la standardisation des produits (Humbley 2012 : 114). Nous sommes face à une « vision industrialisante de la langue » (Auger 1994 : 121), qui conçoit les termes comme une démarche de légitimation supplémentaire des produits industriels.

Par ailleurs, le décret législatif n° 68/2020 a été promulgué expressément pour réglementer la terminologie de l'industrie du cuir. Le décret régit, entre autres, les définitions des termes *cuoio*, *pelle*,

6 Cuir tanné au végétal – Définition, caractéristiques et exigences (notre traduction).

7 Cuir – Exigences relatives à la détermination de l'origine de la production de cuir (notre traduction).

cuoio rivestito, pelle rivestita, pelliccia, rigenerato di fibre di cuoio, leur utilisation correcte, les obligations en matière d'étiquetage et de marquage, les sanctions et la désignation des organes chargés de l'application des sanctions. Il s'agit en ce cas d'une instance gouvernementale mettant en place une normalisation linguistique, et, de ce fait, elle ressemblerait davantage à une disposition d'aménagement linguistique, dont la priorité est de « privilégier ou de traduire une dénomination existante » (Humbley 2012 : 114). Un autre type de légitimation terminologique peut résulter du consensus unanime des experts du domaine : dans ce cas, même en l'absence d'une instance législative ou d'une règle officielle légitimant le terme, l'approbation et l'utilisation cohérente par les représentants du domaine conduisent à une « harmonisation terminologique » (Lerat 1995 : 122).

L'existence de normes techniques, d'un décret législatif et du consensus des experts garantit l'emploi correct de ces termes, conformément aux définitions officielles et réglementées ; toute utilisation qui s'en écarte est par conséquent considérée comme un emploi abusif des termes, et relève plutôt d'une « fausse terminologie ».

2. Méthodologie

2.1. Construction du corpus

Le point de départ de notre analyse terminologique a été la construction d'un corpus documentaire *ex novo*, qui puisse saisir la complexité conceptuelle du domaine de la durabilité dans l'industrie du cuir. Nous avons d'abord collecté des textes hyper-spécialisés, produits au sein de la communauté d'experts ou avec leur aide, tels que le décret législatif n° 68/2020, cinq normes techniques⁸ publiées par l'Ente Italiano di Normazione⁹ et onze rapports de durabilité publiés par l'UNIC annuellement et couvrant la dernière décennie (éditions des années 2011 ; 2013 ; 2014, 2015 ; 2016 ; 2017 ; 2018 ; 2019 ; 2020 ; 2021 ; 2022). Ensuite, pour représenter les emplois non spécialisés des termes, nous avons sélectionné des textes tirés de blogs de vulgarisation (e.g. *Vesti La Natura*)¹⁰, d'articles de la presse généraliste (e.g. *La Repubblica*)¹¹, de sites web d'entreprises (e.g. *Winiw Shoe Materials Co., Ltd*)¹² de revues de mode en ligne (e.g. *Cosmopolitan*)¹³ ou de pages de sites d'e-commerce (e.g. *Asos*)¹⁴. Nous avons également créé un sous-corpus intermédiaire incluant plusieurs numéros du magazine spécialisé *La Conceria*¹⁵.

⁸ UNI 11427:2011 *Criteri per la definizione delle caratteristiche di prestazione di cuoio a ridotto impatto ambientale*, UNI 10885:2012 *Pelle conciata al vegetale – Definizione, caratteristiche e requisiti*, UNI EN 15987:2015 *Cuoio – Terminologia – Definizioni chiave per il commercio del cuoio*, UNI EN ISO 14001:2015 *Sistemi di gestione ambientale – Requisiti e guida per l'uso*, UNI EN 16484:2015 *Cuoio – Requisiti per la determinazione dell'origine della produzione del cuoio*.

⁹ *Ente Italiano di Normazione (UNI)*. Disponible au lien suivant : <https://www.uni.com> (consulté le 4/04/2023).

¹⁰ *Vesti La Natura*. Disponible au lien suivant : <https://sostieni.vestilanatura.it> (consulté le 22/04/2024).

¹¹ *La Repubblica*. Disponible au lien suivant : <https://www.repubblica.it/> (consulté le 22/04/2024).

¹² *Winiw Shoe Materials Co., Ltd*. Disponible au lien suivant : <https://www.shoe-materials.com/it/> (consulté le 22/04/2024).

¹³ *Cosmopolitan*. Disponible au lien suivant : <https://www.cosmopolitan.com/it/> (consulté le 22/04/2024).

¹⁴ *Asos*. Disponible au lien suivant : <https://www.asos.com/it/> (consulté le 22/04/2024).

¹⁵ Bien qu'il existe d'autres revues spécialisées, telles qu'*ArsTannery*, *Arsutoria* ou *MPA Style*, nous avons choisi d'intégrer dans notre corpus uniquement *La Conceria* pour deux raisons : la revue est éditée par l'UNIC, dont les représentants sont

Le corpus ainsi construit se compose de 359 101 mots¹⁶ et comprend 324 textes, répartis en trois sous-corpus selon le degré de spécialisation des textes considérés (haut – intermédiaire – faible) :

Tableau 1 : Structure et contenu du corpus.

Sous-corpus	Degré de spécialisation	Genre textuel	Période considérée	Nombre de mots
Documents Spécialisés	Haut	<ul style="list-style-type: none"> Code de conduite et responsabilité sociale UNIC Décret législatif n. 68/2020 Normes techniques UNI Fiches de produits du cuir Rapports de Durabilité rédigés par UNIC 	2011–2022	112.983
Revues Sectorielles	Intermédiaire	<ul style="list-style-type: none"> Articles de la revue sectorielle <i>La Conceria</i> 	2011–2022	128.048
Documents Non Spécialisés	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Articles tirés de la presse généraliste Blogs de vulgarisation relevant du véganisme et de l'écologie Articles tirés de revues de mode en ligne Pages de sites d'e-commerce 	2011–2022	118.068

2.2. Extraction terminologique et sélection des termes

Pour procéder à l'extraction terminologique, nous avons opté pour une démarche semi-automatique (Calvi 2021 : 76). Dans un premier temps, le corpus a été interrogé à l'aide de la fonction *Keywords* du logiciel Sketch Engine (Kilgarriff *et al.* 2014) ; cette fonction permet de repérer les unités lexicales qui caractérisent un *focus corpus* (le corpus présenté au §2.1) en le comparant à un *reference corpus*, plus large et représentatif de la langue générale (dans notre cas, le *Corpus Italian Web 2020-itTenTen2020* de Sketch Engine). La comparaison entre les deux corpus a permis au logiciel d'identifier environ 2000 candidats termes, c'est-à-dire les unités lexicales, simples ou complexes, dont la fréquence est plus élevée dans le *focus corpus* que dans le *reference corpus*, et qui caractérisent donc le domaine de référence. Nous en avons ensuite sélectionné manuellement 175 ; outre la fréquence, la sélection finale des termes a été guidée par leur lien étroit avec des concepts spécifiques caractérisant le domaine de l'industrie du cuir. Parmi ces 175 termes,

des collaborateurs directs de notre recherche, ce qui a facilité la collecte et l'accès aux numéros papier ; de plus, contrairement aux autres revues mentionnées, excessivement spécialisées et centrées presque exclusivement sur le cuir en tant que matériau, *La Conceria* aborde d'autres sujets d'intérêt commun, tels que les dernières nouvelles du monde de la mode, du design et de l'automobile et est par conséquent adaptée pour représenter un « niveau intermédiaire de spécialisation » (Humbert-Droz, Picton, Condamines 2019 : 5).

16 Le nombre de mots a été calculé après le nettoyage des documents, c'est-à-dire la suppression des éléments qui ne sont pas pertinents pour l'analyse terminologique – tels que les tables des matières, les numéros de page, les légendes, les tableaux et les graphiques numériques, *etc.* – et qui risquent d'augmenter le bruit dans les résultats.

nous en avons d'abord retenu 136 (environ 78% du total), représentatifs, directement ou indirectement, de la durabilité dans ce type d'industrie. Ces termes sont répandus principalement dans les deux premiers sous-corpus (voir Tableau 1), qui sont caractérisés par des niveaux de spécialisation plus élevés ; il s'agit de termes moins susceptibles d'être utilisés par les non-experts, ce qui expliquerait leur repérage dans le corpus et leur probabilité plus faible d'être manipulés. Cette catégorie inclut, entre autres, des termes qui font référence aux processus de certification environnementale et aux labels de durabilité (e.g. *certificazione ambientale, etichettatura, Made in Italy, Vera pelle®*), aux matières premières et aux produits finis (e.g. *cuoio, cuoietto, rigenerato di fibre di cuoio, sale di cromo, tannini naturali*), aux propriétés durables des produits de tannage (e.g. *biodegradabilità, resistenza, tracciabilità*), aux associations industrielles et aux politiques et initiatives durables mises en œuvre dans le secteur du cuir (e.g. *Assopellettieri, COTANCE, Green Deal Leather, UNIC*), à la structure de la chaîne d'approvisionnement et aux processus de fabrication (e.g. *concia al vegetale, depurazione, distretto*). Nous avons également choisi d'inclure certains termes désignant des caractéristiques anatomiques du cuir (e.g. *carne, fiore, struttura fibrosa*), dont la connaissance est indispensable pour mieux comprendre les définitions. Enfin, nous avons incorporé des termes faisant référence à certains aspects durables qui ne sont pas strictement environnementaux, mais plutôt socio-économiques (e.g. *benessere animale, sicurezza sul lavoro, tutela dei consumatori*).

Nous avons ensuite identifié 38 autres termes (environ 22% de l'ensemble des termes analysés) pouvant être qualifiés de « fausse terminologie » : il s'agit d'unités terminologiques, simples ou complexes, qui, à l'instar d'*ecopelle* (voir Introduction), subissent une manipulation conceptuelle dans des contextes discursifs moins spécialisés, pour en arriver à désigner un concept différent de celui qui est légalement certifié ou unanimement reconnu dans le domaine de spécialité. Prenons, en guise d'exemple, le terme *cuoio ecologico* ; dans le domaine, c'est un synonyme d'*ecopelle*, c'est-à-dire un cuir produit avec un impact minimal sur l'environnement, conformément à la norme technique UNI 11427 :

La presente norma: specifica i requisiti minimi ambientali del processo produttivo ed i requisiti minimi di prodotto che devono essere soddisfatti da un cuoio per poter essere denominato a ridotto impatto ambientale, o **cuoio ecologico**, ecopelle e similari (o con termini simili secondo definizione nel punto 3.2).¹⁷ (Sous-corpus : Documents Spécialisés)

Pourtant, dans un blog de vulgarisation végane, le terme fait référence au produit Piñatex®, un matériel synthétique produit à partir de fibres d'ananas :

Partendo dalle foglie delle piante di ananas nelle Filippine si arriva a dei rotoli di **cuoio ecologico**. Ma in che modo? Le fibre necessarie per realizzare il materiale vengono estratte con dei macchinari specifici e semi automatizzati. Queste vengono poi essiccate al sole o in appositi forni e purificate dalle impurità. Dopo la purificazione del materiale si ottiene un materiale soffice, il PALF (PineApple Leaf Fiber), che viene mischiato con un materiale a base di mais per diventare Piñatex.¹⁸ (Sous-corpus : Documents Non Spécialisés)

17 Cette norme : spécifie les exigences environnementales minimales du processus de production et les exigences minimales du produit auxquelles doit répondre un cuir pour être qualifié de respectueux de l'environnement, de cuir écologique, d'éco-cuir et autres (ou des termes similaires tels que définis au point 3.2) (notre traduction).

18 À partir de feuilles d'ananas des Philippines, on arrive à des rouleaux de cuir écologiques. Mais comment ? Les fibres nécessaires à la fabrication du matériel sont extraites à l'aide de machines spéciales semi-automatiques. Elles sont ensuite séchées au soleil ou dans des fours spéciaux et débarrassées de leurs impuretés. Une fois la matière purifiée, on obtient une matière souple, PALF (PineApple Leaf Fiber), qui est mélangée à une matière à base de maïs pour devenir le Piñatex (notre traduction).

Le plus grand nombre d'occurrences de ces « faux termes » se trouve dans le troisième sous-corpus (voir Tableau 1), qui se caractérise par un faible degré de spécialisation.

3. La « fausse terminologie » : études de cas

Dans le cas de la terminologie de l'industrie du cuir, il est intéressant de noter que presque toutes les manipulations conceptuelles ont pour dénominateur commun les termes *cuoio* ou *pelle*. L'article 2 du décret n° 68/2020, intitulé « *Definizioni* », fixe les deux exigences minimales pour qu'un produit puisse bénéficier de ces appellations : l'origine animale et la préservation, après le tannage, de sa structure fibreuse naturelle intacte. Cette définition se retrouve également dans les outils de standardisation terminologique mentionnés précédemment (UNI 11427, UNI 10885, UNI EN 16484). Or, dans les domaines proches de l'industrie du cuir (par exemple la mode, les produits textiles, le secteur du mobilier, l'automobile), cette conceptualisation est susceptible d'être dénaturée de plusieurs façons : en manipulant le sens de termes déjà existants, en combinant des termes déjà existants avec des unités lexicales non pertinentes dans le domaine de référence, en introduisant des néologismes fallacieux ou en insérant le terme *cuir* sous la forme d'un équivalent étranger dans des noms de marque de produits synthétiques. Dans les paragraphes qui suivent, nous examinerons plus en détail ces différents procédés de manipulation terminologique : la manipulation des termes légitimés, la combinaison de termes légitimés avec des termes non pertinents, la création de néologismes fallacieux et la création de noms de marques de produits synthétiques à partir de l'équivalent anglais de *cuir*.

3.1. La manipulation conceptuelle des termes légitimés

Cette première catégorie présente les cas les plus problématiques : les termes renvoient à des produits finis et ont une signification légitimée par les normes industrielles ou, de toute façon, reconnue par les experts du domaine ; ils sont pourtant susceptibles de subir une manipulation conceptuelle lorsqu'ils sont employés par les non-experts, tout en conservant la même dénomination. Généralement, ils désignent des produits synthétiques véganes qui imitent l'aspect du cuir véritable. Au total, nous avons identifié 5 termes dans cette catégorie :

- *cuoio ecologico* (synonyme d'*ecopelle*, *ecocuoio* et *pelle ecologica*), 30 occurrences dont 13 attestant une manipulation conceptuelle ;
- *cuoio ecosostenibile*, 4 occurrences dont 1 attestant une manipulation conceptuelle ;
- *pelle naturale*, 41 occurrences dont 3 attestant une manipulation conceptuelle ;
- *pelle vegetale*, 63 occurrences dont 54 attestant une manipulation conceptuelle ;
- *pelliccia ecologica*, 67 occurrences, toutes attestant une manipulation conceptuelle.

Les termes *cuoio ecologico*, *cuoio ecosostenibile* et *pelliccia ecologica* se réfèrent à la norme UNI 11427 – *Cuoio – Criteri per la definizione delle caratteristiche di prestazione di cuoi a ridotto impatto ambientale*, qui, comme nous l'avons vu, établit les exigences minimales pour la production de produits de tannage avec un faible impact sur l'environnement. Le terme *pelle naturale* indique, d'après le glossaire spécialisé *Il lessico della pelle* (2013), édité par l'UNIC, un cuir qui conserve sa fleur d'origine en laissant apparaître le grain ou un

cuir tanné végétal. Enfin, le terme *pelle vegetale* désigne un cuir produit par tannage végétal, conformément à la norme technique UNI 10885:2012 – *Pelle conciata al vegetale – Definizione, caratteristiche e requisiti*.

3.2. La combinaison de termes légitimés avec des termes non pertinents dans l'industrie du cuir

Cette catégorie est constituée de termes complexes généralement composés du noyau *pelle* (ou de ses variantes *pellame* et *cuoio*) ou *pelliccia* – qui, comme nous l'avons vu, sont des termes au sens légitimé par la loi – et d'autres unités lexicales qui ne désignent aucun concept dans le domaine de l'industrie du cuir. C'est la catégorie la plus nombreuse, comprenant 22 unités lexicales :

- *cuoio di funghi* (13 occurrences) ;
- *cuoio di mela* (4 occurrences), et ses variantes *pelle di mela* (11 occurrences) et *pelle mela* (8 occurrences) ;
- *cuoio riciclato* (5 occurrences), et ses variantes *pelle riciclata* (1 occurrence) et *pelle da riciclare* (1 occurrence) ;
- *finta pelle* (28 occurrences), et sa variante orthographique *fintapelle* (6 occurrences) ;
- *montone sintetico* (5 occurrences) ;
- *pelle a base biologica* (6 occurrences) ;
- *pelle animal-free* (2 occurrences) ;
- *pelle artificiale* (9 occurrences) ;
- *pelle dal vino* (4 occurrences) ;
- *pelle di ananas* (7 occurrences) ;
- *pelle di cactus* (9 occurrences) ;
- *pelle di fico* (6 occurrences) ;
- *pelle di origine vegetale* (4 occurrences) ;
- *pelle di sughero* (14 occurrences) ;
- *pelle in microfibra* (18 occurrences) ;
- *pelle plant-based* (2 occurrences) ;
- *pelle PU* (32 occurrences) ;
- *pelle pvc* (4 occurrences), et sa variante *pelle in pvc* (4 occurrences) ;
- *pelle rigenerata* (77 occurrences), et sa variante *cuoio rigenerato* (18 occurrences) ;
- *pelle sintetica* (90 occurrences) ;
- *pelle vegana* (123 occurrences), et ses variantes *pelle vegan* (37 occurrences) et *cuoio vegano* (2 occurrences) ;
- *pelliccia sintetica* (91 occurrences).

3.3. Les néologismes fallacieux

En ce qui concerne les néologismes terminologiques, les plus fréquents sont formés par composition en *eco-*. *Eco-*, qui dérive du grec ancien *òikos* (« maison »), prend, entre autres, le sens d'« environnement », et est employé pour créer des termes tels qu'*ecologia* (fr. *écologie*), *ecosistema* (fr. *écosystème*), *ecologico*

(fr. *écologique*), qui renvoient à l'idée de la nature et de sa préservation¹⁹. Nous avons identifié au total trois néologismes fallacieux formés par l'ajout du préfixe *eco-* : *ecopelo* (18 occurrences), *ecopelliccia* (69 occurrences), *ecomontone* (8 occurrences). Ces néologismes n'ont été relevés que dans les textes des non-experts appartenant au sous-corpus *Documents Non Spécialisés* : en effet, ils sont fréquemment utilisés dans les sites de commerce électronique pour désigner des matériaux synthétiques et des tissus imitant les poils des animaux. Il semblerait que les producteurs de ces matériaux recourent à l'élément *eco-* non seulement pour distinguer leurs produits du cuir véritable, mais également pour laisser entendre en même temps que, n'exploitant pas les animaux, ils sont plus écologiques ; cette corrélation n'a cependant aucun fondement scientifique²⁰ et constituerait sans doute une simple stratégie de séduction du consommateur.

Deux autres néologismes fallacieux ont été créés par affixation des éléments *simil-* et *tecno-* respectivement : *similpelle* et *tecnopelle*, désignant tous deux un matériel synthétique imitant l'aspect extérieur du cuir.

3.4. Les noms de marque de produits synthétiques contenant l'équivalent anglais de *cuir*

Le décret législatif n° 68/2020 interdit, entre autres, la mise en circulation et la mise à disposition sur le marché de produits désignés par le terme *pelle* et ses synonymes (*cuoio* ou *pellame*) qui ne répondent pas aux définitions correspondantes énoncées dans le décret même, même dans une langue autre que l'italien. Un autre cas de « fausse terminologie » est représenté en ce sens par les noms de marques – ou noms déposés (Altmanova 2013 : 39) – de produits véganes et/ou synthétiques formés à partir du terme *pelle* sous la forme d'un équivalent anglais (*Appleskin*, *Fruitleather*, *Muskin*, *Wineleather*), ou composés par la juxtaposition du nom de marque et du terme étranger, agissant en tant qu'« élément distinctif » du produit commercialisé (Altmanova 2013 : 31, citée par Dankova 2021 : 106), tel que dans *Kombucha leather*. Dans la plupart des cas, ce sont les entreprises du secteur textile qui commercialisent des produits fabriqués à partir de déchets de biomasse végétale (pommes, cactus, champignons, vin, *etc.*) qui se servent abusivement du terme *pelle* pour les noms de marque de leurs produits.

Dans les cinq cas repérés, les équivalents anglais du terme *pelle* – *leather* et *skin* – apparaissent :

- *Appleskin*[®] (48 occurrences) ;
- *Fruitleather*[®] (28 occurrences) ;
- *Kombucha*[®] *leather* (1 occurrence) ;
- *Muskin*[®] (30 occurrences) ;
- *Wineleather*[®] (55 occurrences).

19 Treccani, *La grammatica italiana* (2012), voce “Eco-.” Disponible au lien suivant : https://www.treccani.it/enciclopedia/eco_%28La-grammatica-italiana%29/ (consulté le 25/08/2023).

20 Une étude récente menée par le Freiberg Institute GmbH (Meyer *et al.* 2021) a comparé les propriétés chimiques et techniques ainsi que les performances en matière de développement durable du cuir véritable avec celles des nouvelles solutions synthétiques disponibles sur le marché. Bien que seule une étude approfondie du cycle de vie des produits puisse donner des résultats valables en matière de durabilité, il ressort clairement de cette étude qu'aucun des matériaux synthétiques analysés ne peut égaler les propriétés et les performances mécaniques du cuir (par exemple, la résistance à la déchirure, l'imperméabilité à l'eau, la résistance à la flexion).

Quelques remarques conclusives

18

Le classement terminologique et l'analyse de ces données permettent de légitimer les notions et les termes respectifs, liés à l'art, à la technologie et à la science. D'après la Théorie Générale de la Terminologie d'Eugen Wüster, l'objectif principal de tout travail terminographique est celui d'établir des définitions précises et non ambiguës des termes, sans trop s'attarder sur d'autres aspects de nature socioculturelle. Bien que plusieurs courants terminologiques récents se soient écartés de cette approche traditionnelle²¹, celle-ci reste la prémissse fondamentale de tout produit terminographique, notamment dans le domaine industriel et commercial, et ce parce que « l'harmonisation et la standardisation de la terminologie dans un secteur donné garantissent la qualité de la communication et des produits spécialisés » (Zanola 2018 : 88 ; notre traduction). Ce besoin de normalisation s'intensifie quand il se produit une manipulation conceptuelle susceptible d'affecter l'identification correcte d'un produit commercial. Dans ce cas, le terminologue a pour mission de diffuser l'usage correct des termes et de condamner toute manipulation conceptuelle possible. Dans le domaine de l'industrie du cuir, rétablir les concepts corrects signifie, entre autres, valoriser le concept de durabilité et permettre aux fournisseurs et aux usagers d'avoir une expérience d'achat sûre et satisfaisante. À titre d'exemple, diffuser l'emploi correct du terme *pelle vegetale* en tant que « cuir tanné au végétal » et non pas « matériau synthétique produit à partir de déchets de plantes ou de fruits » permettrait également de faire connaître au grand public la technique durable du tannage végétal.

Le pas successif de notre recherche concerne la réflexion sur la nature et sur les causes de telles variations et/ou incompatibilités conceptuelles. À la suite d'une discussion avec les experts de l'UNIC, il s'est avéré que, très souvent, ce sont les producteurs de produits synthétiques eux-mêmes qui abusent délibérément des termes de l'industrie du cuir : ce faisant, ils exploitent les connotations positives évoquées par le terme *pelle/cuir* (luxe, haute qualité, souplesse, résistance, etc.), tout en autopropagant leurs produits plus durables, plus engagés, plus avantageux. Cette attitude semble faire écho à un phénomène déjà mis en évidence par Zanola (2014) dans son analyse diachronique de la terminologie des arts et métiers : l'auteure souligne que le fait de relever toute une gamme de synonymes autour d'un concept et du terme référent principal peut être la trace de la variation terminologique, de nature diatopique le plus souvent, mais il se peut aussi que ce soit la conséquence de besoins d'expression dus à la commercialisation (Zanola 2014 : 23), afin de présenter le produit de manière plus attrayante. Pour en revenir à notre domaine, dans les pages de présentation d'un produit synthétique, il est beaucoup plus attractif et valorisant d'écrire, par exemple, « cuir végan » plutôt que « produit synthétique », même si cela implique un usage abusif – et illégal – du terme *cuir*. Il en résulte ainsi que « ce qui compte n'est pas la composition réelle du produit, mais ce qui reste dans l'imaginaire avant la mise en forme » du produit même (Zanola 2016 : 77).

Selon une perspective de réception des termes, la manipulation conceptuelle serait plutôt un phénomène involontaire, causé par l'« imprécision relative du concept » (Gaudin 2003 : 40), qui se produit de manière inconsciente dans le passage de la connaissance, ou bien par le « constant development of units of understanding », dû à l'interaction entre les différents utilisateurs de la langue (Temmerman 2000 : 227). Il ne s'agit ici que de pistes théoriques, qui seront dûment vérifiées dans de futurs approfondissements.

21 Nous renvoyons à une contribution récente de Humbley pour plus de détails sur ce sujet (Humbley 2022 : 15–36).

Quelle que soit la nature de ces phénomènes, il est important de diffuser correctement l'usage des termes à l'intérieur et en dehors du secteur strictement spécialisé, celui-ci étant souvent exposé à tort à l'opinion publique pour des questions tant éthiques qu'environnementales. La ressource terminologique issue de notre projet contiendra précisément les définitions des termes liés à la durabilité de l'industrie du cuir et sera livrée à l'UNIC et à ses tanneries associées. Nous envisageons également un format numérique afin de faciliter sa diffusion sur Internet et les réseaux sociaux, tout en atteignant un plus grand nombre de consommateurs et intensifiant la lutte contre l'écoblanchiment.

Bibliographie

- Altmanova, Jana (2013) *Du nom déposé au nom commun : néologie et lexicologie en discours*. Milano : EDUCatt.
- Auger, Pierre (1994) « Genèse et développement de la terminologie dans le monde francophone : une vision industrialisante de la langue. » [Dans :] Pierre Martel, Jacques Maurais (éds.) *Langues et sociétés en contact*. Berlin : De Gruyter ; 121–134.
- Calvi, Silvia (2021) « Collocations terminologiques et extraction automatique : une étude pilote dans le domaine du commerce électronique. » [Dans :] *Academic Journal of Modern Philology*. Vol. 13 ; 75–82.
- Dankova, Klara (2021) « La néologie terminologique en français dans le domaine des fibres chimiques. » [Dans :] *Academic Journal of Modern Philology*. Vol. 13 ; 97–108.
- Gaudin, François (2003) *Socioterminologie : une approche sociolinguistique de la terminologie*. Bruxelles : De Boeck & Larcier.
- Humbert-Droz, Julie, Aurélie Picton, Anne Condamines (2019) « How to Build a Corpus for a Tool-Based Approach to Determinologisation in the Field of Particle Physics. » [Dans :] *Research in Corpus Linguistics*. Vol. 7 ; 1–17.
- Humbley, John (1996) « La légitimation en terminologie. » [Dans :] *Sémiotiques*. Vol. 11 ; 119–136.
- Humbley, John (2012) « Retour aux origines de la terminologie : l'acte de dénomination. » [Dans :] *Langue française*. Vol. 174 ; 111–125.
- Humbley, John (2022) « The Reception of Wüster's General Theory of Terminology. » [Dans :] Pamela Faber, Marie-Claude L'Homme (éds.) *Theoretical Perspectives on Terminology: Explaining Terms, Concepts and Specialized Knowledge*. Amsterdam, Philadelphia : John Benjamins Publishing Company ; 15–36.
- Kilgarriff, Adam, Vít Baisa, Jan Bušta, Miloš Jakubíček, Vojtěch Kovář, Jan Michelfeit, Pavel Rychlý, Vít Suchomel (2014) « The Sketch Engine: Ten Years on. » [Dans :] *Lexicography*. Vol. 1 ; 7–36.
- Lerat, Pierre (1995) *Les langues spécialisées*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Meyer, Michael, Sascha Dietrich, Haiko Schulz, Anke Mondschein (2021) « Comparison of the Technical Performance of Leather, Artificial Leather, and Trendy Alternatives. » [Dans :] *Coatings*. Vol. 11(2) ; 1–14.
- Norma UNI 10885:2012 – Pelle conciata al vegetale – Definizione, caratteristiche e requisiti* (2012). Ente Italiano di Normazione (UNI).
- Norma UNI EN 16484:2015 – Cuoio – Requisiti per la determinazione dell'origine della produzione del cuoio* (2015). Ente Italiano di Normazione (UNI).
- Norma UNI 11427 – Criteri per la definizione delle caratteristiche di prestazione di cuoi a ridotto impatto ambientale* ([2011] 2022). Ente Italiano di Normazione (UNI).
- Temmerman, Rita (2000) *Towards New Ways of Terminology Description: The Sociocognitive Approach*. Amsterdam : John Benjamins Publishing Company.

- UNIC (2013) *Il lessico della pelle*. Milano : Unione Nazionale Industria Conciaria.
- Zanola, Maria Teresa (2011) « L'Associazione Italiana per la Terminologia. » [Dans :] *Speciale Treccani : Lingua Italiana* ; https://www.treccani.it/magazine/lingua_italiana/speciali/termini/Zanola_2.html (consulté le 27/06/2023).
- Zanola, Maria Teresa (2014) *Arts et métiers au XVIII^e siècle : études de terminologie diachronique*. Paris : L'Harmattan.
- Zanola, Maria Teresa (2016) « L'espace du concept, la parole de l'image : pour une typologie des représentations non-verbales dans la terminologie des tissus. » [Dans :] Susanne Lervad, Peder Flemestad, Lotte Weilgaard Christensen (éds.) *Verbal and Nonverbal Representation in Terminology. Proceedings of the TOTH Workshop 2013*. Institut Porphyre, Savoir et connaissances ; 65–80.
- Zanola, Maria Teresa (2017) « Terminologia, traduzione e comunicazione specialistica, diffusione delle conoscenze : le attività dell'Associazione Italiana per la Terminologia. » [Dans :] *Publifarum*. Vol. 27 ; 1–8.
- Zanola, Maria Teresa (2018) *Che cos'è la terminologia?* Roma : Carocci.

Sitographie

- ArsTannery* ; <https://arsutoriastudio.com/arstannery> (consulté le 22/04/2024).
- Arsutoria* ; <https://arsutoriastudio.com/arsutoria> (consulté le 22/04/2024).
- Asos* ; <https://www.asos.com/it> (consulté le 22/04/2024).
- Cosmopolitan* ; <https://www.cosmopolitan.com/it> (consulté le 22/04/2024).
- Decreto Legislativo n. 68/2020 – Nuove disposizioni in materia di utilizzo dei termini < cuoio >, < pelle > e < pelliccia > e di quelli da essi derivati o loro sinonimi e la relativa disciplina sanzionatoria* (2020) ; <https://www.gazzettaufficiale.it/eli/id/2020/06/26/20G00084/sg> (consulté le 15/04/2023).
- Ente Italiano di Normazione (UNI)* ; <https://www.uni.com> (consulté le 4/04/2023).
- International Organization for Standardization (ISO)* ; <https://www.iso.org/home.html> (consulté le 4/04/2023).
- La Conceria* ; <https://www.laconceria.it> (consulté le 27/04/2023).
- La Repubblica* ; <https://www.repubblica.it> (consulté le 22/04/2024).
- MPA Style* ; <https://mpastyle.it> (consulté le 22/04/2024).
- OTPL, Sostenibilità ambientale e alimentare* ; <https://centridiricerca.unicatt.it/otpl-progetti-sostenibilita-ambientale-e-alimentare> (consulté le 28/08/2023).
- Treccani, *La grammatica italiana, voce "Eco-"* (2012). https://www.treccani.it/enciclopedia/eco_%28La-grammatica-italiana%29 (consulté le 25/08/2023).
- UNIC, *Report di sostenibilità 2022* (2022) ; <https://unic.it//storage/Report%20Sostenibilità%20UNIC%20Concerie%20Italiane%202022.pdf> (consulté le 27/04/2023).
- Unione Nazionale Industria Conciaria (UNIC) ; <http://unic.it> (consulté le 28/04/2023).
- Vesti La Natura* ; <https://sostieni.vestilanatura.it> (consulté le 22/04/2024).
- Winiw Shoe Materials Co, Ltd.* ; <https://www.shoe-materials.com/it> (consulté le 22/04/2024).